

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 06/02/2023

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	27	32	5

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze février à dix-huit heures et deux minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléguée de Valence en Poitou. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GERGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – ROBERT René – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – GEORGEL Sophie – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – GIRARDEAU Jules – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – LE GUERN Romain – BEAU Jacky (donne pouvoir à LAFRECHOUX Joël) – CHASSIN Julien (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CAQUINEAU Bernard – GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JARASSIER Michel (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – BOIRON William (donne pouvoir à THEVENET Roland)

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – BORDEVAIRE Nicolas – CARRETIER Michel – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – PIN Olivier – SAINT LAURENT Gérard – RENOARD Chantal – SENELAS Rozeen

Observation :

GARGOUIL Francis est arrivé à 18h25.

POIRIER Fredy est arrivé à 18h35.

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian

Administratifs : BOUCHE David – GORGEON Pauline – LAURIN Pauline

Délibération n°260\_14022023

**Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 en annexe**

Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 2 février 1992 et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**
- **PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.**
- **APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.**

*Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
M. Philippe BELLIN  
A Valence en Poitou, le 16/02/2023*



**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud  
1 bis rue Edouard Normand  
86700 VALENCE EN POITOU  
05.49.37.81.34  
contact@clainsud.fr

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



*La Chaussée à Curzay sur Vonne (2022)*

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

# SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les orientations budgétaires .....	4
A – Analyse rétrospective 2019 - 2022 .....	4
1 – Investissement .....	4
2 – Fonctionnement.....	6
B – Les orientations pour 2023 .....	7
1 - Investissement.....	7
a- Les travaux.....	8
b - Les études.....	9
c - Les subventions.....	9
d - La dette.....	10
e – Autres investissements à prévoir.....	10
2 - Fonctionnement .....	11
Les Ressources Humaines.....	11
A - Répartition des agents au 31 décembre 2022 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.....	11
B - Evolution budgétaire (2019-2022) .....	12
C - Durée effective du travail .....	12
D - Evolution prévisionnelle des effectifs .....	12
Autres sujets .....	13
A - Amortissement.....	13
B - Modification statutaire.....	13
Conclusion.....	14

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023

## Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) permet de donner des éléments de contexte, l'évolution des dépenses et des recettes selon la stratégie du **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud**. Cette note donne des orientations pour le budget 2023 et les tendances pour les années suivantes.

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le compte de sept EPCI (Communauté Urbaine de Grand-Poitiers, Communauté de communes des Vallées du Clain, Communauté de communes du Civraisien en Poitou, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Communauté de communes Charente Limousine, Communauté de commune du Mellois en Poitou et Communauté de communes Parthenay Gâtine). La CC Parthenay Gâtine a intégré le syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Syndicat au 1er janvier 2023 se résume à :

un bassin versant de 1 746 km<sup>2</sup>

un total de longueur de cours d'eau de 900.1 km

une population dans le bassin versant de 54 614 habitants

Le Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) est un programme d'actions multi partenarial dans lequel le Syndicat porte de nombreux projets de restauration et de gestion. Il est signé pour une durée de trois ans (2020-2022) reconductible une fois (2023-2025). Le programme prévisionnel engage annuellement beaucoup de projets en investissement qui, sur les premières années, n'ont pas pu tous aboutir pour diverses raisons (contexte sanitaire, refus propriétaires ou négociation longue, études complémentaires...).

AR Prefecture

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

## Les orientations budgétaires

### A – Analyse rétrospective 2019 - 2022

#### 1 – Investissement

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat mixte des Vallées du Clain sud effectue des travaux de restauration de cours d'eau qui entrent dans des opérations d'investissement. Ces opérations visent l'atteinte du bon état des masses d'eau.

#### Travaux :

En 2022, le syndicat a réalisé **46 actions « travaux »** sur 112 initialement prévues. 14 actions réalisés concernent la continuité écologique et 32 l'hydromorphologie. 54 actions ont été reportés, majoritairement en 2023, dont 20 actions concernent la continuité écologique, 32 l'hydromorphologie et 2 l'atténuation de l'impact de plans d'eau. 12 actions ont été annulés pour diverses raisons.

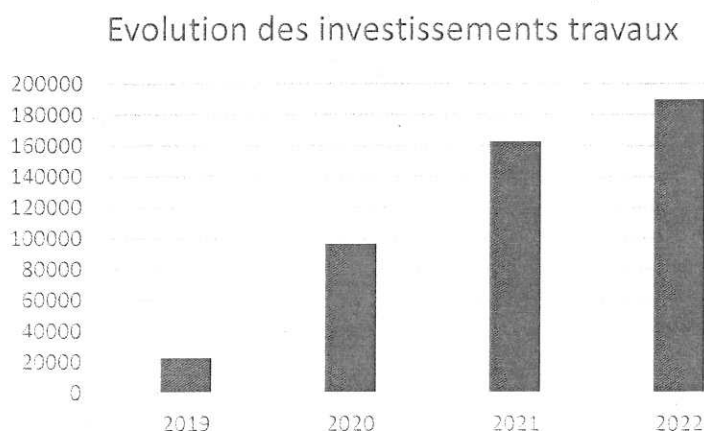
Pour les études, 12 étaient prévues en 2022 dont 6 études sont en cours de réalisation, 3 ont été reportés et 3 annulés.

Tableau : statistiques sur les actions d'investissements « travaux » en 2022

	TRAVAUX
Coût minimum action réalisée	150 €
Coût maximum action réalisée	26 837 €
Coût moyen action réalisée	3 561 €
% réalisation financier	28 %

Les graphiques ci-dessous représentent la dépense annuelle entre 2019 et 2022 pour les travaux et les études réalisés.

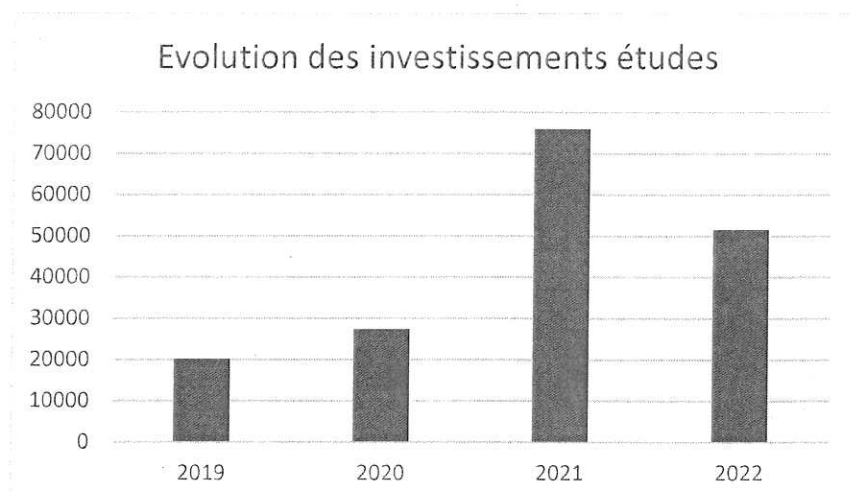
Graphique de l'évolution des dépenses « travaux » (2019-2022)



AR Prefecture

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023

Graphique de l'évolution des dépenses « études » (2019-2022)



Depuis 2019, les dépenses d'investissement pour les travaux augmentent. En 2022, 39 % des opérations d'investissement « travaux » ont été réalisés avec 28 % de réalisation financière par rapport au prévisionnel. Le taux de réalisation opérationnelle s'explique par un déficit de travaux sur la fin d'été lié à deux raisons : absence de remplacement sur 1 poste de technicien (pas de candidat) et temps consacré à la reprogrammation du CTMA sur 1 autre poste de technicien. Le taux de réalisation financière s'explique majoritairement par un report sur l'année 2023 de grosses opérations.

#### Autres :

En 2022, le syndicat a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour faire face aux besoins des techniciens. Il s'agit d'un véhicule Dacia Duster acquis pour la somme de 15 267 euros.

#### Synthèse :

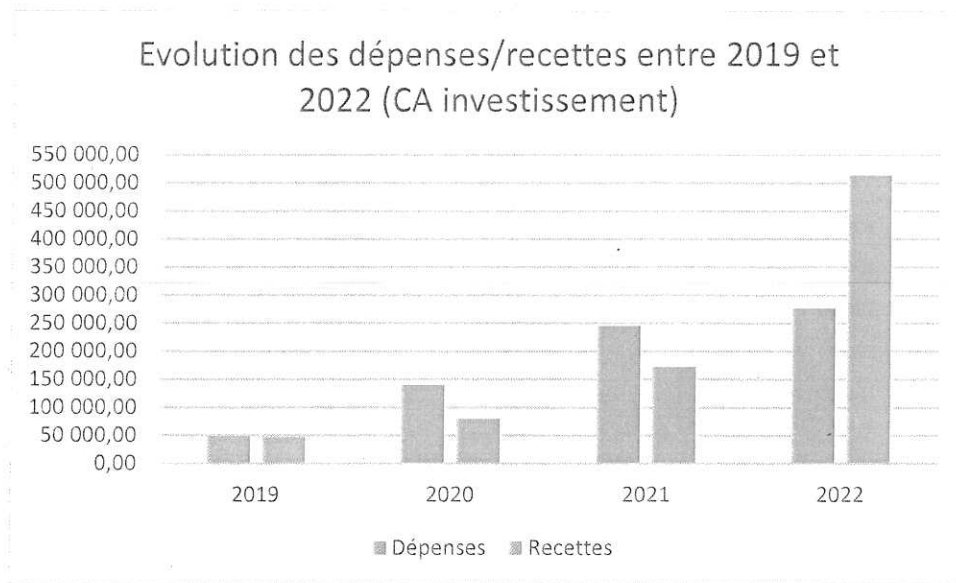
Tableau de l'évolution des investissements totaux (2019-2022) et orientation 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses</b>	49 709,65	140 052,52	245 792,35	277 149,32	→
<b>Recettes</b>	47 299,67	79 872,59	172 235,18	514 051,18	→

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023

Graphique de l'évolution des investissements totaux (2019-2022)



Les recettes d'investissement subissent un décalage dans le temps avec les subventions qui arrivent au minimum une année après la dépense (2020-2021). En 2022, il est constaté une forte augmentation des recettes car un emprunt de 150 000 euros a été souscrit (prévisionnel achats véhicules et travaux bâtiment St-Maurice).

## 2 – Fonctionnement

Concernant le fonctionnement, les dépenses augmentent annuellement, conséquence de l'évolution du périmètre et les charges de personnel.

Les recettes sont plus importantes que les dépenses notamment grâce aux cotisations GEMAPI des EPCI qui servent à financer du fonctionnement mais également l'auto-financement des travaux en investissement.

Les recettes proviennent également des subventions (Agence de l'eau et Région) sur les postes de techniciens et de secrétaire.

Tableau de l'évolution du fonctionnement (2019-2022) et orientation 2023

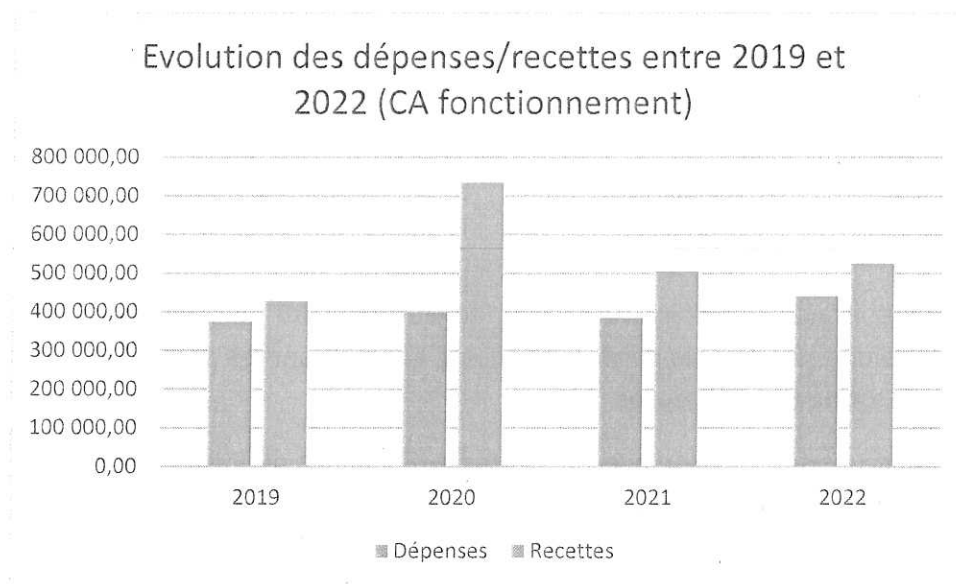
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses</b>	374 348,75	399 359,24	385 657,08	441 670,84	→
<b>Recettes</b>	428 522,41	735 499,97	505 208,85	526 216,45	→

### AR Prefecture

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023



Graphique de l'évolution du fonctionnement (2019-2022)



Les recettes couvrent les dépenses de fonctionnement et financent les investissements (c'est la part d'autofinancement nécessaires de 20% minimum pour les travaux notamment).

Tableau par année du cumul des excédents en fonctionnement et en investissement

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Excédents</b>	267 535,45	162 368,87	68 660,27	392 962,34	→

En 2019, le syndicat avait capitalisé pour pouvoir lancer les actions du CTMA. Ce capital a été en partie consommé en 2020 et 2021 pour la réalisation des premiers travaux et les études. En 2022, un emprunt a été souscrit ce qui explique la hausse importante de l'excédent cumulé suite à la mise en attente des dépenses initialement prévues. Cet excédent est également lié au versement de subventions travaux des années précédentes.

Cet excédent permettra d'avoir un fond de roulement suffisant pour l'année 2023 et d'investir dans un bien immobilier tel qu'envisagé.

## B – Les orientations pour 2023

### 1 - Investissement

La stratégie interne du Syndicat élaborée en amont du CTMA répond à la demande des élus d'orienter les dépenses vers de **l'investissement** pour effectuer des travaux de restauration de cours d'eau. Ces travaux sont notamment financés par des subventions, contrairement aux travaux d'entretien (arbres en travers, embâcles, débroussaillage). Les travaux ont été

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023

initialement programmé sur 6 ans dans le cadre du contrat territorial. Ils ont depuis été reventilés sur 9 ans pour prendre en compte les travaux importants qui ont émergés suite à l'étude diagnostic « nouveaux territoires ». Ces travaux ne seront pas suffisants pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau sur l'ensemble des masses d'eau mais permettront d'améliorer la situation, selon une stratégie opérationnelle qui a permis de prioriser les actions.

### a- Les travaux

En 2023, les travaux de restauration concernent **80 opérations** dont 56 pour l'hydromorphologie, 23 pour la continuité écologique et 1 sur les plans d'eau. Le coût global de ces actions est de **621 872 euros**.

Les actions prévues sont en lien avec la stratégie. Elle a été définie en fonction de l'état des masses d'eau, des finances et des moyens.

Tableau des actions prévues dans le CTMA par masse d'eau pour 2023

Travaux par masse d'eau	Thema	TOTAL €	Répartition financeurs										Ajout ligne budget - éventuel surcout ME (+10% max 10 000)
			SMVCS		AELB		Reg_NA		Dep_86		Dep_16		
			Taux	Cout	Taux2	Cout2	Taux3	Cout3	Taux4	Cout4	Taux5	Cout5	Cout6
CHAUSSEE	Total	37 975	23,2%	8 795 €	50,0%	18 988 €	16,9%	6 419 €	9,9%	3 774 €			3 798 €
	T1	37 495	23,2%	8 699 €	50,0%	18 748 €	16,7%	6 275 €	10,1%	3 774 €			
	T2	480	20,0%	96 €	50,0%	240 €	30,0%	144 €					
CLAIN AMONT	Total	62 750	20,0%	12 550 €	50,0%	31 375 €	9,6%	6 050 €	11,8%	7 375 €	8,6%	5 400 €	6 275 €
	T1	62 750	20,0%	12 550 €	50,0%	31 375 €	9,6%	6 050 €	11,8%	7 375 €	8,6%	5 400 €	
CLOUERE	Total	82 000	20,0%	16 400 €	62,2%	51 000 €	6,1%	5 000 €	11,7%	9 600 €			8 200 €
	T2	82 000	20,0%	16 400 €	62,2%	51 000 €	6,1%	5 000 €	11,7%	9 600 €			
DIVE DE COUHE AMONT	Total	59 400	28,6%	16 980 €	50,0%	29 700 €	21,4%	12 720 €					5 940 €
	T1	51 000	30,0%	15 300 €	50,0%	25 500 €	20,0%	10 200 €					
	T2	8 400	20,0%	1 680 €	50,0%	4 200 €	30,0%	2 520 €					
DIVE DE COUHE AVAL	Total	275 000	20,0%	55 000 €	50,0%	137 500 €	10,4%	28 500 €	19,6%	54 000 €			10 000 €
	T1	50 000	20,0%	10 000 €	50,0%	25 000 €	16,0%	8 000 €	14,0%	7 000 €			
	T2	225 000	20,0%	45 000 €	50,0%	112 500 €	9,1%	20 500 €	20,9%	47 000 €			
LONGERE	Total	24 279	20,1%	4 880 €	50,2%	12 188 €	9,0%	2 180 €	20,7%	5 032 €			2 428 €
	T1	22 479	20,0%	4 496 €	50,0%	11 240 €	9,7%	2 180 €	20,3%	4 564 €			
	T2	1 800	21,3%	384 €	52,7%	948 €			26,0%	468 €			
VONNE	Total	40 468	20,0%	8 094 €	60,4%	24 434 €	7,9%	3 200 €	11,7%	4 740 €			4 047 €
	T1	19 468	20,0%	3 894 €	50,0%	9 734 €	6,2%	1 200 €	23,8%	4 640 €			
	T2	21 000	20,0%	4 200 €	70,0%	14 700 €	10,0%	2 100 €					
TOUT BV	Total	40 000	27,5%	11 000 €	65,0%	26 000 €	7,5%	3 000 €					
TOTAL :		621 872	21,5%	133 698	53,3%	331 184 €	10,8%	67 069 €	13,6%	84 520 €	0,9%	5 400 €	40 687 €

AR Prefecture

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

Hydromorphologie :	T1
Continuité écologique :	T2
Plan d'eau :	T3
Gestion :	T6
Etudes et suivis :	T7
Postes et communication :	T8

De nombreuses masses d'eau bénéficieront de travaux, qui ont été répartis selon une logique de priorité (cf stratégie opérationnelle), et parfois d'économie d'échelle en réalisant des actions groupées sur un bassin versant.

Pour 2023, les investissements travaux risquent d'être inférieurs au prévisionnel notamment en raison de l'absence d'un technicien et le remplacement d'un autre. De plus, un dossier de Déclaration d'Intérêt Général sera en cours d'instruction. Les études devraient suivre la même tendance que les travaux.

### b - Les études

Les études prévues en 2023 sont au nombre de **20**. Elles correspondent, pour les principales dépenses, à des études de cas précis nécessaires à l'exécution conforme de travaux. Le coût des études est de **169 420 euros**.

Tableau de répartition des recettes pour les études prévues en 2023

			Répartition financiers									
			SMVCS		AELB		Reg_NA		Dep_86		Dep_16	
Etudes par masse d'eau	Thema	TOTAL (€)	Taux	Coût	Taux2	Coût2	Taux3	Coût3	Taux4	Coût4	Taux5	Coût5
CLAIN AMONT	17	9 600	30,0%	2 880 €	50,0%	4 800 €					20,0%	1 920 €
CLOUERE	17	31 500	24,6%	7 750 €	50,0%	15 750 €	17,5%	5 500 €	7,9%	2 500 €		
DIVE DE COUHE AMONT	17	29 160	30,7%	8 940 €	50,0%	14 580 €	19,3%	5 640 €				
DIVE DE COUHE AVAL	17	12 000	30,0%	3 600 €	50,0%	6 000 €	10,0%	1 200 €	10,0%	1 200 €		
LONGERE	17	10 000	20,0%	2 000 €	50,0%	5 000 €	20,0%	2 000 €	10,0%	1 000 €		
PALAIS	17	31 300	31,6%	9 890 €	50,0%	15 650 €	9,2%	2 880 €	9,2%	2 880 €		
RUISSEAU ITEUIL	17	3 180	50,0%	1 590 €	50,0%	1 590 €						
VONNE	17	28 180	32,3%	9 090 €	50,0%	14 090 €	8,9%	2 500 €	8,9%	2 500 €		
Tout BV	17	14 500	50,0%	7 250 €	13,8%	2 000 €	6,9%	1 000 €			29,3%	4 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>169 420</b>	<b>29,5%</b>	<b>49 990 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>84 710 €</b>	<b>12,8%</b>	<b>21 720 €</b>	<b>6,5%</b>	<b>11 080 €</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 920 €</b>

### c - Les subventions

Les subventions permettent d'engager des actions d'ampleur sur des thématiques qui empêchent aujourd'hui l'atteinte du bon état des masses d'eau.

AR Prefecture

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

Les actions du CTMA sont financées en moyenne à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 10 à 30% par la Région Nouvelle-Aquitaine et/ou le Département de la Vienne et de la Charente. Le syndicat finance le solde.

Sur cette nouvelle tranche de CTMA 2023-2025, le Département des Deux-Sèvres ne subventionnera pas de travaux cours d'eau ou zones humides suite à une décision politique.

*Tableau de répartition des subventions pour les travaux et études prévus en 2023*

	Subventions travaux 2022	Subventions études 2022	TOTAL
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	331 184 €	84 710 €	415 894 €
Région Nouvelle-Aquitaine	67 069 €	21 720 €	88 789 €
Département de la Vienne	84 520 €	11 080 €	95 600 €
Département de la Charente	5 400 €	4 250 €	9 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>488 173 €</b>	<b>121 760 €</b>	

#### d - La dette

Le syndicat rembourse actuellement un emprunt souscrit par le Syndicat de la Dive en 2010 pour des travaux. Il court jusqu'en 2024, les annuités sont de 2 703.90 euros.

Le syndicat a souscrit un emprunt de 150 000 euros en 2022 qui court jusqu'en 2032. Les annuités sont de 15 623 euros.

En 2023, le syndicat remboursera les deux annuités, soit 18 326.90 euros.

#### e – Autres investissements à prévoir

##### Locaux :

Les locaux de l'ancienne Trésorerie à Vivonne sont aujourd'hui libres. Ils permettraient d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble du personnel.

Les locaux ont été estimés à 210 000 euros +/- . Une première discussion a eu lieu le 4 novembre 2022 avec la CC des Vallées du Clain, propriétaire du bien. Le syndicat a demandé la réalisation d'un audit énergétique avant d'entamer les négociations. Cependant, deux investisseurs et la maison de santé sont également intéressés par les locaux. Face à cette situation une décision rapide doit être prise pour envisager une acquisition le plus rapidement possible.

Des investissements matériels (technique et mobilier) sont également à prévoir au cours de l'année.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

## 2 - Fonctionnement

Lors de l'année 2022, un travail prospectif a eu lieu concernant l'évolution des cotisations GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) en lien avec les nouvelles programmations de travaux, l'évolution du périmètre et de l'effectif du syndicat. Après évaluation des différents scénarios, notamment lors de deux bureaux dédiés à cette thématique, il a été proposé de relever la cotisation GEMA à 504 638 euros pour 2023.

Tableau des cotisations 2022 et 2023 proposées

	2022	2023
Cotisation GEMA	<b>346 800 €</b>	<b>504 638 €</b>
Cotisation PI	<b>33 660 €</b>	<b>33 660 €</b>

Les frais de fonctionnement liés aux évolutions du personnel ainsi qu'aux potentiels nouveaux locaux au cours de l'année 2023 sont à prendre en compte. Pour rappel, dans le cadre du travail prospectif sur les cotisations, un montant de 40 000 euros a été provisionné pour faire face aux frais induits par l'augmentation du périmètre du syndicat. De plus, la simulation prend en compte une inflation annuelle.

Concernant les coûts de fonctionnement, les coûts d'affranchissement sont de plus en plus élevés en lien avec les hausses régulières de tarifs et les documents de travail envoyés qui sont parfois conséquents. Le syndicat souhaite limiter cette dépense en proposant l'envoi des convocations et documents de travail liés aux réunions de façon dématérialisée.

## Les Ressources Humaines

### A - Répartition des agents au 31 décembre 2022 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

Tableau de répartition des effectifs selon les catégories et le statut en 2022

	A		B		C		TOTAL	
	Nombre	Equilavent Temps Plein	Nombre	Equilavent Temps Plein	Nombre	Equilavent Temps Plein	Nombre	ETP
<b>Titulaires</b>	0	0	2	1,9	4	4	6	5,9
<b>Non titulaires</b>	0	0	0	0	1	1	1	1

Le syndicat compte au 31/12/2022, cinq agents titulaires à temps complet, un agent titulaire à temps partiel (90%), ainsi qu'un CDD à temps complet.

Un agent titulaire a été en maladie professionnelle jusqu'à fin septembre 2022. Il a repris ses fonctions à temps partiel thérapeutique.

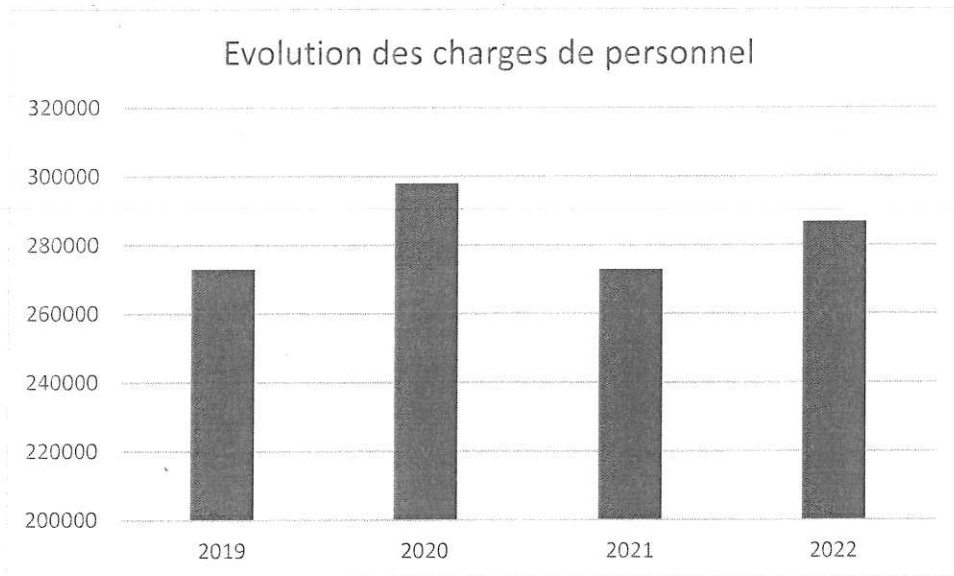
Un agent titulaire est en congé maternité depuis le 10/10/2022.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

## B - Evolution budgétaire (2019-2022)

Graphique de l'évolution des charges de personnel depuis 2019 (annuel, non cumulé)



En 2020, beaucoup de mouvement de personnel a eu lieu (fusion avec le Syndicat de la Dive, maladie professionnelle, remplacement...).

En 2021, un agent en contrat PEC a été embauché fin mars pour remplacer un agent en maladie professionnelle.

En 2022, l'agent en maladie professionnelle depuis août 2020 a repris ses fonctions à temps partiel. L'agent en contrat PEC a été renouvelé jusqu'en septembre 2022. Puis, un CDD d'un an lui a été proposé.

## C - Durée effective du travail

Une délibération indiquant que le syndicat applique bien 1 607 heures annuelles devra être prise. Les agents sont sur une base de 35h00 hebdomadaire.

## D - Evolution prévisionnelle des effectifs

La Communauté de communes de Parthenay Gâtine a intégré le syndicat au 1er janvier 2023. Suite à cette extension importante de périmètre et pour faire face au besoin de coordination sur l'ensemble du territoire, le syndicat a recruté un technicien pour exercer à temps complet la mission d'animation du Contrat Territorial permettant à l'agent actuellement sur ce poste de pouvoir se donner pleinement dans ses missions de technicien de rivière. L'arrivée sur ce nouveau poste est prévue le 6 février.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
 Reçu le 17/02/2023  
 Publié le 17/02/2023

La répartition des techniciens sera alors la suivante :

- Animation et coordination CTMA, PI, communication : 1 ETP
- Technicien rivière Clain amont-médian, Dive, Bouleure et affluents : 1 ETP
- Technicien rivière Clouère, Palais, Ruisseau d'Iteuil et affluents : 1 ETP
- Technicien rivière Vonne et affluents : 1 ETP

De plus, un technicien a demandé une mise en disponibilité pour une durée de 12 mois à compter du 15 février. Un recrutement sur un poste de technicien de rivière en CDD a été réalisé pour le remplacer. Il a été proposé un contrat de 3 ans. Le technicien arrivera courant avril.

Le syndicat nommera au 1er février 2023 deux agents titulaires (Catégorie B et C).

## Autres sujets

### A - Amortissement

Les dépenses d'investissement sont conséquentes et entraînent de fait des amortissements. Les amortissements se font pour :

- le matériel, véhicules...
- la part d'autofinancement des études et des travaux.

Il serait judicieux de commencer à amortir les travaux pour être au plus juste d'un point de vue comptable et d'éviter une régularisation trop contraignante à terme.

Il faudra prendre en compte l'amortissement du bâtiment de Vivonne.

### B - Modification statutaire

Un travail a été fait en 2022 pour une modification statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Communauté de communes de Parthenay Gâtine a intégré le syndicat avec 10 communes (Les Chateliers, Fomperron, Les Forges, Menigoute, Reffannes, Saint-Germier, Saint-Martin-Du-Fouilloux, Vasles, Vausseroux et Vautebis).

La Communauté de communes du Mellois en Poitou a intégré la commune de Chenay (demande initialement faite en 2020). La Communauté de communes Vienne et Gartempe a intégré les communes d'Availles-Limouzine et Le Vigeant.

La compétence Hors GEMAPI a vu le nombre de communes passer de 25 à 17 pour 2023 (Aslonnes, Brion, Gençay, ITEUIL, Jazeneuil, Lezay, Magné, Payroux, Rom, Romagne, Saint-Coutant, Saint-Secondin, Usson du Poitou, Valence en Poitou, Vançais, Vivonne et Voulon).

En 2023, il faudra travailler sur l'intégration de la commune de Marnay et de Château-Larcher pour la compétence Hors GEMAPI. La Villedieu du Clain avait demandé en 2018 l'intégration au syndicat qui n'a pas pu être effective suite à des erreurs de la Préfecture. Le syndicat fera le nécessaire pour une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023

## Conclusion

L'année 2023 sera une année charnière pour le syndicat de rivière avec à la fois des évolutions en termes de territoire, de personnel et de projet d'investissement immobilier.

Malgré de belles réussites et la mise en place d'une partie des actions programmées en 2022, la réalisation des investissements travaux a été limitée par un manque de temps et de personnel sur la fin d'année. Le recrutement en 2023 d'un poste complémentaire dédié au CTMA permettra de dégager du temps aux techniciens de rivière pour les travaux.

L'excédent financier cumulé observé en 2022 ainsi que le travail réalisé sur les cotisations permettent d'aborder sereinement l'année 2023 avec toutefois des choix importants à faire en termes d'investissement.

L'année 2023 verra pour la première fois des interventions sur l'ensemble du bassin du Clain amont. Le programme de travaux devra permettre de franchir une étape permettant d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau du territoire.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230214-260\_14022023-DE  
Reçu le 17/02/2023  
Publié le 17/02/2023